



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 12 février 2002 à 19 :30 heures en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Madame la mairesse : Louise Saucier

Messieurs les Conseillers : Richard Laplante
Lionel Boudreau
Pascal Dion
Raymond Villeneuve

Secrétaire-trésorier : Daniel Dufour

Étaient absents M. le conseiller Richard Gamache de même que madame la conseillère Madeleine Devin

02-02-024

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et invite les membres du conseil à déposer la formule de déclarations des intérêts pécuniaires.

02-02-025

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu et rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-02-026

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 21 JANVIER 2002**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 janvier 2002 soit et sont accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-02-027

4.- **ADOPTION DES COMPTES – JANVIER 2002**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Laplante
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de janvier 2002 s'élevant à 163,475.99\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 39,542.57 \$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-02-028

5.- **RÉSOLUTION – ADJUDICATION – CONTRAT DE FOURNITURE DES CARBURANTS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel d'offres par invitation en date du 24 janvier 2002 pour la fourniture des carburants requis par les divers départements et services municipaux à savoir l'essence, l'huile à chauffage et le diésel;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du secrétaire-trésorier jusqu'au 31 janvier 2002;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>carburant</u>	<u>prix</u>
Gaz-Bar J.R.	essence	.5991\$
	diésel à la pompe	.5943\$
Les pétroles M.J. inc.	huile à chauffage	.3784\$
Garage M. Hallé inc.	essence	.609\$
	diésel à la pompe	.609\$
Produits Shell Canada Ltée	huile à chauffage	.3623\$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont substantiellement conformes aux exigences du devis de soumission ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion

Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de fourniture de l'huile à chauffage à l'entreprise « Produits Shell Canada Ltée » au prix unitaire de 0.3623\$ (sujet aux variations du marché).

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de fourniture du diésel à la pompe à l'entreprise Gaz Bar J.R. au prix unitaire de .5943\$(sujet aux variations du marché) et le contrat de fourniture de l'essence au même fournisseur suivant le prix unitaire soumis de 0.5991\$ (sujet aux variations du marché).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

02-02-029

6.- RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Richard Laplante

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Club de Motoneige de Chapais (Rallye Minounes) 750.00\$

02-02-030

7.- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES APPLIQUÉ PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Avis de motion est par la présente donné par M. le conseiller Lionel Boudreau à l'effet qu'il sera donné à une séance ultérieure un règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les nuisances appliqué par la Sûreté du Québec.

02-02-031

8.- MOTION DE FÉLICITATION – M. MICHEL LÉTOURNEAU

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Létourneau a été nommé ministre délégué au Développement du nord québécois, ministre responsable du Nord-du-Québec et ministre responsable de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la région Nord-du-Québec obtient non seulement un premier ministre dédié à ses particularités socio-économiques, mais aussi un ministre issu de cette culture nordique;

CONSIDÉRANT QUE cette nomination constitue une véritable marque de confiance du Premier Ministre du Québec;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Richard Laplante

QUE la Ville de Chapais félicite M. Michel Létourneau pour sa nomination comme ministre délégué au Développement du nord québécois, ministre responsable du Nord-du-Québec et ministre responsable de la Côte-Nord.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

02-02-032

9.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – CONTRAT D’ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS – COGNICASE (CANADA) INC.**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d’entretien des équipements informatiques de l’Hôtel de Ville est arrivé à échéance le 1 février 2002;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat permet d’assurer le maintien de l’équipement en bon état de fonctionnement incluant un service d’entretien correctif sur appel;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de renouvellement proposées permettent de maintenir le coût mensuel de 151.00\$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais approuve les termes du renouvellement du contrat d’entretien des équipements informatiques tel que transmis par l’entreprise Dynabec Informatique Municipale en date du 21 janvier 2001, contrat affichant des obligations financières annuelles de 1661.00\$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-02-033

10.- **RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT – INSCRIPTION À LA LISTE D’EXCLUSIONS – MUNICIPALITÉS EXEMPTÉES DE L’OBLIGATION D’UN SITE D’ENFOUISSEMENT SANITAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a déposé au Ministère de l’Environnement un plan d’action commun sur la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l’objectif de ce plan est de réduire les coûts reliés à la gestion des matières résiduelles et en particulier le coût de la gestion du site d’enfouissement sanitaire de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a suggéré de recevoir les matériaux secs en provenance de Chibougamau le temps requis pour que la Ville de Chibougamau obtienne leur nouveau site de dépôt des matériaux secs en contrepartie de la réception par cette dernière des matières résiduelles de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition a reçu une fin de non-recevoir de la part des autorités municipales de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE le principe de régionalisation des services de gestion de matières résiduelles ne peut donc prendre forme;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du projet de règlement sur l’élimination des matières résiduelles, l’aménagement et l’exploitation d’un lieu d’enfouissement en tranchée ne sont possibles qu’à Fermont, Havre-St-Pierre, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Témiscaming, Ville-Marie et Baie-James;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'un tel mode d'élimination des matières résiduelles est aussi possible dans les municipalités dont la population n'excède pas 2000 habitants et qui sont situées à plus de 100 kilomètres d'un lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT QUE la population de Chapais suivant Statistiques Canada est de 1846 (données 2001);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

QUE la Ville de Chapais demande au Ministère de l'Environnement d'inclure la municipalité dans la liste des municipalités nordiques auxquelles on accorde la pratique limitée d'utilisation d'un dépôt en tranchée, en modifiant le troisième paragraphe du premier alinéa de l'article 89 du *Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*.

QUE la Ville de Chapais demande au Ministère de l'environnement de conserver le certificat d'autorisation délivré pour le site d'enfouissement sanitaire advenant l'autorisation d'établir un lieu d'enfouissement en tranchée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-02-034

11.- RÉSOLUTION – MANDAT – M. PATRICK GIARD – PROJET DE MODIFICATION AUX INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a adopté le 28 juin 2001 un nouveau *Règlement sur la qualité de l'eau potable*; et que la Ville de Chapais doit assurer par le biais de son réseau d'aqueduc la livraison à ses citoyens d'une eau répondant à de nouveaux critères de qualité, devenus plus restrictifs, édictés dans ledit *Règlement* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a entériné le 9-10-2001 un plan d'action en douze (12) étapes en vue d'assurer la conformité de ses installations à ce *Règlement* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais souhaite améliorer la qualité de l'eau potable, autant pour le bienfait de ses citoyens que pour se conformer au nouveau *Règlement* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ministre des affaires municipales, Mme Louise Harel a annoncé le 29-10-2001 un programme de financement de travaux d'infrastructures dans lequel la part de Ville de Chapais pourrait être abaissée jusqu'à cinq (5%) pour cent des coûts admissibles et frais incidents d'un projet d'infrastructures pour l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel d'offres et retenu les services de la firme d'ingénieurs Dessau-Soprin, en rapport avec son projet d'amélioration des infrastructures de distribution et de traitement d'eau potable ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière auprès du programme d'Infrastructures Canada-Québec (volets 1.1-1.2-1.3) en rapport avec le projet de modification aux infrastructures de distribution et de traitement de l'eau potable ;

QUE Patrick Giard, Agent de développement, soit et est mandaté pour coordonner les ressources humaines et matérielles affectées à ce projet, de même que pour signer tous les documents requis à cet effet ;

QUE la Ville de Chapais atteste que le projet ne serait réalisé sans l'apport de l'aide financière reliée au programme ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-02-035

12.- RÉSOLUTION – PAIEMENT – HONORAIRES JUDICIAIRES ET EXTRAJUDICIAIRES

CONSIDÉRANT diverses consultations et avis juridiques demandés à la firme Bigué & Bigué d'Amos au cours de l'exercice financier 2001;

CONSIDÉRANT le cheminement judiciaires de constats d'infraction confié à Me Serge Fleury, avocat;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires et déboursés judiciaires produit par la firme Bigué & Bigué d'Amos en date du 28 décembre 2001 au montant de 215.68\$ ainsi que les honoraires professionnels soumis par Me Serge Fleury, avocat, en date du 28 janvier 2002 au montant de 274.74\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-02-036

13.- RÉSOLUTION – APPUI – PROJET D'ÉTUDE DU POTENTIEL DE LA MINE OPÉMISKA COMME HIBERNACLE À CHIROPÈRES

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Chapais envisage la poursuite des études portant sur le potentiel de la mine Opémiska comme hibernacle à chiropères, la première phase ayant été un succès;

CONSIDÉRANT QUE lors de la première phase des études, la présence de chauve-souris a été constatée dans les trous de mine et qu'en raison de la profondeur de ces trous, il devient difficile d'évaluer la qualité de ce site , d'où la nécessité de pousser plus loin les investigations;

CONSIDÉRANT la diminution ces dernières années des populations de chiropères ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la région de Chapais est une zone sensible pour les chiroptères puisqu'elle se situe à la limite nord des hibernacula possibles ;

CONSIDÉRANT QUE la 2^e phase des études vise plus spécifiquement de descendre dans les trous de mine afin d'inventorier de visu toutes les espèces présentes et de déterminer leur abondance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

QUE la Ville de Chapais appuie la Corporation de développement économique de Chapais dans la démarche ci-haut définie et dans sa présentation d'une demande d'aide financière auprès du programme faune - Nature 2002-2003 conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-02-037

14.- RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – BAIL – PLAGE DU LAC CAVEN

CONSIDÉRANT QUE le bail relatif aux lots 209 et 210 du Lac Caven (Plage municipale) arrive à échéance le 28 février prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ces droits et de demander au Ministère des Ressources naturelles d'accorder un nouveau bail à des fins municipales;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais accepte les termes du projet de bail soumis par le Ministère des Ressources naturelles en date du 14 janvier 2002;

QUE M. Daniel Dufour, B.A.A., secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer le bail susmentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-02-038

15.- RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – PERMIS D'ENTRETIEN POUR TRAVAUX D'URGENCE D'AQUEDUC, D'ÉGOÛT ET D'ENTRETIEN MINEUR DANS L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE les interventions effectuées par le Service des Travaux publics sur le Boulevard Springer, notamment les travaux prévisibles d'entretien mineur ou des travaux d'urgence pour le réseau d'aqueduc ou d'égout, doivent faire l'objet d'un permis annuel d'entretien délivré par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les interventions du service des travaux publics doivent, à cet égard, être conformes aux normes générales d'entretien du Ministère des Transports du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais approuve les termes du permis d'entretien no 3772-02-0001 tel que préparé et transmis par le ministère des Transports du Québec en date du 10 janvier 2002;

QUE M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais la formule « Permission de voirie » telle que reçue du Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-02-039

16.- RÉSOLUTION – NOMINATION – PRO-MAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller (ère) comme maire suppléant pour une durée de quatre mois;

CONSIDÉRANT QUE le Maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Richard Laplante
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

QUE M. le conseiller Lionel Boudreau soit et est nommé pro-maire de la Ville de Chapais pour la période de mars, avril, mai et juin 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-02-040

17.- RÉSOLUTION – MODIFICATION – RÉSOLUTION 01-12-232 – TARIFICATION DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION ET DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a consenti un contrat de services professionnels à l'entreprise Dessau-Soprin en vertu de la résolution 01-12-232;

CONSIDÉRANT la demande logée par M. Patrick Giard de modifier le dernier considérant de la susdite résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

QUE soit remplacé le dernier considérant de la résolution 01-12-232 par le suivant :

« **CONSIDÉRANT QUE** la partie de mandat comprenant la réalisation des plans et devis préliminaires et définitifs, la surveillance des travaux, le contrôle de qualité et tout autre service professionnel sera facturée selon la méthode de calcul décrite dans la lettre datée du 6 décembre 2001 apportant des informations complémentaires et faisant partie intégrante de l'offre de service de Dessau-Soprin; »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

02-02-041

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

18.- RÉSOLUTION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC - PROJET DE MODIFICATION AUX INFRASTRUCTURES DE CAPTAGE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE des études de faisabilité ont été réalisées en 1993 relativement à un projet d'assainissement des eaux usées, à un coût total de 435,690.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais souhaite améliorer la qualité de l'environnement immédiat de la municipalité, dès qu'il sera financièrement possible, en cessant de déverser des eaux usées dans un affluent de la rivière Obatogamau;

CONSIDÉRANT QUE la Ministre des Affaires municipales, Mme Louise Harel, a annoncé le 29 décembre 2001 un programme de financement de travaux d'infrastructures dans lequel la part de la ville de Chapais pourrait être abaissée jusqu'à cinq(5%) pour cent des coûts admissibles et frais incidents d'un projet d'infrastructures pour les eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel d'offres et retenu les services de la firme d'ingénieurs Dessau-Soprin, en rapport avec ses projets d'amélioration des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le Conseiller Pascal Dion
Appuyé par monsieur le Conseiller Lionel Boudreau

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière auprès du programme d'infrastructures Canada-Québec (volet 1.1) en rapport avec le projet de modification aux infrastructures de captage et de traitement des eaux usées;

QUE M. Patrick Giard, agent de développement, soit et est mandaté pour coordonner les ressources humaines et matérielles affectées à ce projet, de même que pour signer tous les documents requis à cet effet;

QUE le projet de modification aux infrastructures de distribution et de traitement de l'eau potable constitue une priorité immédiate par rapport à l'assainissement des eaux usées;

QUE le projet de modification aux infrastructures de captage et de traitement des eaux usées devrait être réalisé dans la période comprise entre le 31 mars 2004 et le 31 mars 2006;

QUE la Ville de Chapais atteste que le projet ne serait réalisé sans l'apport de l'aide financière reliée au programme ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. le conseiller Pascal Dion énumère les diverses activités à venir dans le cadre du carnaval d'hiver. Il décrit les activités planifiées dans le cadre du congé scolaire et rappelle la venue de l'artiste Denis Côté le 9 mars prochain à la salle communautaire.

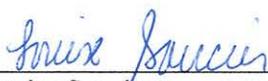
Mme la mairesse Louise saucier explique que l'arrêt des activités de la piscine municipale est dû à de nouveaux bris et que ceux-ci engendrent l'évaluation des réparations et la préparation d'une demande d'aide financière pour sa remise en état d'où l'impossibilité de déterminer le moment de la réouverture des activités aquatiques. Enfin, Mme Louise Saucier signale que le 21 février prochain, le budget 2002 sera dévoilé à la population.

QUESTIONS DU PUBLIC

Éclaircissements demandés sur le projet de modification des infrastructures en eau potable et en particulier le moment de sa réalisation. Mme la mairesse Louise saucier signale que la prochaine étape est de vérifier si l'aide financière reliée à ce projet est bel et bien là.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Lionel Boudreau appuyée par M. le conseiller Pascal Dion et faite.



Louise Saucier
Mairesse



Daniel Dufour
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 21 février 2002 à 19:00 heures en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Madame la mairesse	Louise Saucier
Madame la Conseillère	Madeleine Devin
Messieurs les Conseillers	Richard Laplante Pascal Dion
Secrétaire-trésorier	Daniel Dufour

Étaient absents messieurs les conseillers Richard Gamache, Lionel Boudreau et Raymond Villeneuve.

Tous les conseillers(ères) ayant été convoqués par suite d'un avis écrit dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, madame la mairesse, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment convoquée et dûment tenue.

02-02-042

- 1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
Mme la mairesse souhaite la bienvenue

02-02-043

- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 02-349 – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2002 ET D'IMPOSER UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, UNE SURTAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS DE MÊME QUE DES TAXES SPÉCIALES ET/OU UNE TARIFICATION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX RELATIVES À CE MÊME EXERCICE FINANCIER**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. c.c.-19), la Municipalité doit, entre le 15 novembre 2001 et le 31 décembre 2001, préparer et adopter son budget pour l'exercice financier 2002;

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil a avisé le ministère des affaires municipales du report de l'adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2002;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 485 de la Loi sur les Cités et Villes, la municipalité peut imposer une taxe foncière pour l'exercice financier 2002;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.11 de la Loi sur la Fiscalité municipale, une municipalité peut imposer une surtaxe sur les immeubles non résidentiels;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 413 (par. 10 et 22), 432 (par.4), 435 et 439 de la Loi sur les Cités et Villes, la municipalité peut imposer des taxes foncières spéciales pour la fourniture de services municipaux spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal entend se prévaloir de ces dispositions ainsi que d'autres dispositions applicables afin de pouvoir répondre aux obligations financières de l'exercice financier 2002;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance spéciale du conseil le 21 janvier 2002;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

D'ADOPTER le règlement no 02-349 ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2002 et d'imposer une taxe foncière générale, une surtaxe sur les immeubles non résidentiels de même que des taxes spéciales et/ou une tarification pour la fourniture de services municipaux relative à ce même exercice financier.

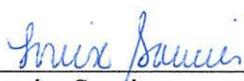
Monsieur le conseiller Richard Laplante vote contre l'adoption des prévisions budgétaires telles que déposées.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen signale que la hausse des taxes a un impact direct sur un propriétaire d'immeubles à logement dans le sens qu'il est incapable de refiler cette hausse au locataire. Il ajoute qu'il existe sûrement d'autres moyens que la hausse du compte de taxes (la voie de la facilité). Il termine en disant que le niveau de services rendu aux citoyens est à son plus bas niveau.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme la conseillère Madeleine Devin, appuyée par M. le conseiller Pascal Dion et faite.



Louise Saucier
Mairesse



Daniel Dufour
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 21 février 2002 à 19h15 heures en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Madame la mairesse	Louise Saucier
Madame la Conseillère	Madeleine Devin
Messieurs les conseillers	Richard Laplante Pascal Dion
Secrétaire-trésorier	Daniel Dufour

Étaient absents messieurs les conseillers Richard Gamache, Lionel Boudreau et Raymond Villeneuve.

Tous les conseillers(ères) ayant été convoqués par suite d'un avis écrit dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, madame la mairesse, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment convoquée et dûment tenue.

02-02-044

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme la mairesse Louise Saucier ouvre cette deuxième assemblée spéciale qui succède à celle de l'adoption des prévisions budgétaires 2002.

02-02-045

2.- RÉSOLUTION-ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2002-2003-2004

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisation de la Ville de Chapais pour 2002-2003-2004 se détaille comme suit :

<u>Projet</u>	<u>Année</u> <u>2002</u>	<u>Année</u> <u>2003</u>	<u>Année</u> <u>2004</u>	<u>Total</u>
Équipements informatiques	36,000\$			36,000\$
Cric à air		3,200		3,200
Presse hydraulique		4,400		4,400
Unité de chauffage – piscine	15,000			15,000
Casiers – piscine		10,000		10,000
Contrôle énergétique – aréna		24,000		24,000
Toile thermique – piscine		12,000		12,000
Rampe – piscine		4,000		4,000
Camion vidanges		100,000		100,000
Génératrice - Site d'enf.	10,000			10,000
Réfection réseau d'aqueduc	5,859,800			5,859,800
Assain. des eaux usées			6,201,000	6,201,000
Réfection – piscine	65,000			65,000
Site d'enfouissement (phase 3)	83,000			83,000
TOTAL	6,068,800	157,600\$	6,201,000\$	12,427,400\$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT que les prévisions ci-dessus énumérées traduisent les orientations de développement qu'entend se donner le Conseil Municipal pour les années 2002-2003-2004

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

QUE le programme triennal d'immobilisation de la Ville de Chapais pour les exercices financiers 2002-2003-2004 se chiffrant à 12,427,400\$ soit et est adopté tel que lu et rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC

Informations demandées sur le site d'enfouissement en tranchée à savoir si un tel site entraînerait la fermeture définitive du lieu d'enfouissement technique.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme la conseillère Madeleine Devin, appuyée par M. le conseiller Pascal Dion et faite.



Louise Saucier
Mairesse



Daniel Dufour
Secrétaire-trésorier